

Délibération n° 2025_021

Demande exonération loyer appartement 3, place du Docteur Justin Labuze

En exercice	11	L'an deux mil vingt -cinq
Présents	8	le six juin à dix -neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES
DELUCHE, CIBERT, MM.BONNAUD, CRUCHET, MME GIRAUD

ABSENTS : MM. LEURS, REBEYRAT, PASCAL

MME CIBERT a été élue secrétaire

**DEMANDE EXONÉRATION LOYER APPARTEMENT 3, PLACE du
DOCTEUR JUSTIN LABUZE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 13 mai 2025 du locataire de l'appartement situé 3, place Docteur Justin Labuze exposant que du 27 février 2025 au 16 avril 2025 un dysfonctionnement du système de chauffage (pompe à chaleur) a entraîné l'impossibilité de chauffer son appartement et sollicitant une demande de baisse de son loyer de 50 % sur un prochain loyer actuellement fixé à 444.50 €.

Monsieur le Maire confirme que suite à une panne importante de la pompe à chaleur, il a été nécessaire de changer cette dernière en urgence avec un certain délai pour livraison et installation.

En réalité le loyer s'élève à 416.50 € et l'acompte de charges à 28.00 €/ mois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une exonération de 50 % du montant du loyer mensuel soit 208.25 € soit accordée sur le prochain loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une exonération de 208.25 € au locataire de l'appartement situé au 3, place du Docteur Justin Labuze
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 11 juin 2025
Le Maire
Serge NOUGIER

